

Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

10h35 – 11h15 : Retours d'expériences des territoires labellisés

- **Bertrand Monthuir – Domaine du Bois Landry**



Alençonnais d'origine, Bertrand MONTHUIR est depuis l'enfance proche du Domaine familial du Bois Landry en Eure-et-Loir, qui était la forêt préférée de sa grand-mère maternelle. A l'âge de 16 ans, il passe son permis de chasser sans conviction ! Il ne découvre que 16 ans plus tard un intérêt pour la « cynégétique ». Elle a bercé l'adolescence du citoyen, mais seul le point de vue du forestier-chasseur convint l'ingénieur Agro-Sciences Po de sa pertinence. Elle est au cœur des mesures de gestion mises en œuvre au Bois Landry depuis le début des années 2000, et qui permettent à cette forêt de vivre une sorte de renaissance.

Propriété de la famille MONTHUIR-DAUBECK depuis 1937, le Domaine du Bois Landry est un massif forestier français situé en Région Centre Val de Loire, dans le Département d'Eure et Loir, à 1h30 à l'Ouest de Paris. Domaine privé non enclos de plaine s'étendant sur 1210 ha au total, dont 1160 ha boisés, ce massif de production se caractérise par une situation géographique particulière entre Beauce et Perche et par la présence du petit cervidé *Capreolus capreolus* (chevreuil) qui fait la renommée du Bois Landry.

Cette histoire familiale de Bois et Chevreuil a pris en 1998 une nouvelle dimension. Sur proposition de sa mère, Bertrand MONTHUIR a en effet souhaité inscrire la gestion forestière de ce territoire et de son espèce fétiche dans la modernité. Les mesures agro-environnementales mise en œuvre par cet ingénieur Agro – Sciences Po de formation, ont ainsi permis au Bois Landry de vivre une sorte de « Renaissance ».

Trois actions principales au service de la préservation des écosystèmes forestiers y sont ainsi menées depuis 15 ans. La gestion intégrée de l'espèce chevreuil par indicateurs de changement écologique (ICE) a permis d'abaisser l'effectif de chevreuils à un niveau compatible avec la régénération forestière, tout en améliorant la condition physique des animaux. Un statut original de Territoire de Chasse et de Recherche a aussi permis de valider des outils d'aide à la décision pour la gestion forestière du massif (Tableau de Bord ICE - Plan Simple de Gestion Biodiversité – Indice de Biodiversité Potentiel), tout en permettant le suivi de nombreuses espèces sauvages, dans le cadre d'une action Régionale de maintien de la Biodiversité (Avifaune, Chiroptères et Herpétofaune). Enfin, une communication ciblée « grand public », destinée aux citoyens accueillis dans des cabanes dans les arbres, permet de sensibiliser cette clientèle dénaturée à la pertinence des actions mises en œuvre au Bois Landry, forêt de production et de préservation.

Contact :

Bertrand MONTHUIR – Responsable du Domaine du Bois Landry
Lieu-dit la Graiserie
28240 Champrond en Gatine
Mail : contact@boislandry.com



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

- Jacques Hicter – Bois de Cabaret et Savy



Jacques Hicter, né à Savy est agriculteur. Depuis plus de 20 ans, il s'occupe de restaurer la biodiversité sur son territoire. Dès 1985, il met en place des aménagements en faveur de la petite faune puis s'implique dans l'évolution et les changements des pratiques agricoles. Sont mis en place, avec l'ONCFS et le Game Conservancy, des suivis faunistiques (ex : suivis entomologiques). Grâce à ces actions son territoire a reçu plusieurs prix : le prix Edmond Blanc et les Honneurs Laurent Perrier. Aujourd'hui, il reçoit le label Territoires de Faune Sauvage.

Dès le début des années 60, les remembrements et à partir de 1976, les premiers insecticides sur céréales, participent à l'effondrement des populations de perdrix grises. En 1977 et 1981, des hivers froids et humides entraînent de mauvaises reproductions. Suite à ces deux très mauvaises années de reproductions, une prise de conscience de l'urgence à réagir se fait. De nombreux aménagements sont alors mis en place en faveur du petit gibier, les pratiques agricoles changent pour se rapprocher d'une agriculture toujours efficace économiquement mais plus responsable et plus durable. Depuis, le chemin est tracé et ce n'est plus qu'une question de suivis, comptages et améliorations : nouvelles espèces végétales dans les cultures à gibier, création de mares, introduction d'espèces disparues, restauration des habitats pour les passereaux.

Du point de vue agricole, des couverts permanents sont mis en place ainsi qu'un contrôle des Indicateurs de Fréquence de Traitements phytopharmaceutiques

Contact :

Jacques HICTER – Bois de Cabaret et Savy

02420 Bellicourt et 02590 Savy

Mail : jacqueshicter@gmail.com

11h15 – 12h15 : Le label dans les politiques du territoire : exemple de la Basse Vallée de la Durdent

- **Dominique Bénard – Basse Vallée de la Durdent**



La Basse Vallée de la Durdent est un site regroupant les parcelles de 16 propriétés adhérentes à l'Association des Utilisateurs et Gestionnaires de la Vallée de la Durdent. Ses actions concernent la préservation des biotopes, de la biodiversité et la défense du droit de la propriété privée. Un plan de gestion environnemental a été mis en place en 2014 sur la vallée. Il a permis de faire l'inventaire des espèces présentes et de cadrer notamment les mesures à mettre en place sur le territoire, en particulier pour le développement de la biodiversité.

Contact :

Dominique BENARD – *Président de l'Association des Utilisateurs Gestionnaires de la Vallée de la Durdent*
76540 Angerville-La-Martel
Mail : dom.benard76@orange.fr

- **Vincent Martin – Agence de l'eau Seine-Normandie**



Chargé de projets à l'agence de l'eau Seine-Normandie à la direction territoriale et maritime Seine-Aval, sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

En charge des politiques de lutte contre les ruissellements, l'érosion des sols et les inondations, il accompagne les collectivités locales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération), mais aussi des professionnels du monde agricole dans la conduite d'études et de travaux afin de lutter contre ces phénomènes pouvant dégrader la qualité de la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Il est le référent technique du dossier REZH'Eau de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime, sur le volet bassin versant.

L'Agence de l'eau Seine Normandie est un établissement public de l'Etat qui soutient les projets en faveur de la qualité écologique de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité, et l'adaptation aux changements climatiques.

Par ses aides techniques et financières pour la protection et la restauration du fonctionnement naturel des rivières, des lacs, des zones humides, mais aussi des espaces littoraux et de la mer, l'agence de l'eau œuvre pour le bon état de l'eau et préserve les habitats et les continuités écologiques pour une large diversité d'espèces. Elle contribue à l'enjeu de reconquête de la biodiversité en finançant la réduction des pesticides, la restauration des haies pour limiter l'érosion et le ruissellement, ou encore la désimperméabilisation des sols.



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

L'Agence de l'eau Seine-Normandie perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur » et accorde des aides aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui entreprennent des travaux pour mieux gérer les ressources en eau et lutter contre les pollutions. Elle agit ainsi comme une mutuelle afin : d'assurer la sécurité en approvisionnement en eau, de protéger le patrimoine naturel, de réduire les pollutions chroniques et accidentelles et d'améliorer la gestion et le fonctionnement des ouvrages.

Ses orientations techniques et financières sont cadrées par un programme d'intervention, sur 6 années. Les enjeux pour la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides sont des dossiers prioritaires. A titre d'information, près de 115 animateurs ont été soutenus en Seine-Maritime avec l'aide de l'Agence et ce sont 593 millions de subventions qui ont été accordée pour (1 437 millions de travaux) sur la période du 10^{ème} programme, de 2013 à 2018 sur le territoire de la Direction territoriale et maritime Seine-Aval.

Depuis plus de 10 années, l'Agence de l'eau Seine-Normandie est signataire d'un contrat d'animation avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Seine-Maritime. Les actions ont débuté en 2007, dans le cadre du projet Agrifaune, avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. L'objectif était de proposer des aménagements hydrauliques pouvant également jouer un rôle cynégétique en fractionnant les îlots des parcelles cultivées. Plus de 300 exploitations agricoles ont ainsi été auditées, pour plus de 34 000 hectares et près de 2 300 propositions d'aménagements (haies, bandes enherbées, fascines).

En 2011, la Fédération a souhaité développer sa cellule d'animation sur les milieux humides sur la basse vallée de la Durdent, qui est un des fleuves côtiers de la Seine-Maritime. A l'aide de diagnostics, mais aussi de plans de gestion, la Fédération développe des synergies dans son réseau de propriétaires chasseurs, sur ces espaces fragiles. C'est avec cette entrée « usage de la chasse », que des propositions d'actions sont faites aux propriétaires de ces milieux. Des travaux d'arasement de merlons, des réhabilitations de mares sont également proposés et animés par la Fédération.

L'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie porte sur un contrat pluri annuel pour soutenir la cellule d'animation du pôle REZH'EAU (Ruissellement Erosion Zone Humide) avec une aide de 50 % des frais d'animation sur le volet érosion – ruissellement - bassin versant et de 80 % des coûts de la cellule d'animation sur le volet préservation des zones humides.

4 animateurs en moyenne, sont présents à la Fédération des Chasseurs de la Seine-Maritime. Les projets sur la gestion – préservation des zones humides sont importants et d'autres expériences sont d'ores et déjà en cours sur la vallée de Seine, le Pays de Bray, passant ainsi de 150 à 800 hectares, en 5 années.

Le partenariat permet de travailler avec différents services de l'Etat (au titre de la police de l'eau, des services de la DREAL, ...) d'institutions telles que la Région de Normandie, le Département de Seine-Maritime, mais aussi des chercheurs comme l'Université de Rouen Normandie.

Contact :

Vincent MARTIN - *Chargé de projets érosion des sols – ruissellements – inondations*
Agence de l'eau Seine-Normandie – Direction territoriale et maritime Seine-Aval
Espace des Marégraphes – CS 41174
76176 Rouen cedex 1
Mail : martin.vincent@aesn.fr





Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

- **Jean-Philippe Lacoste – Conservatoire du littoral**



Après avoir obtenu un DEA en géographie, Jean-Philippe Lacoste a occupé différents postes au sein de plusieurs directions départementales dans le domaine de l'agriculture. Il a ensuite rejoint le conservatoire du littoral comme délégué régional pour la Basse Normandie puis ses responsabilités se sont étendues à toute la Normandie en 1997. Il est également délégué de rivage Normandie et directeur du syndicat mixte littoral normand depuis septembre 2004.

En Normandie, le Conservatoire du littoral intervient sur 71 sites pour assurer, par l'intervention foncière, la préservation durable et active de ces espaces remarquables et soumis à des pressions croissantes. A ce jour, 13.000 hectares font partie du patrimoine du Conservatoire du littoral. A terme, ce sont 27.000 hectares qui devront constituer le patrimoine du Conservatoire.

Parmi ces 71 sites, sur la base d'une compréhension mutuelle des modalités d'intérêt et des enjeux des parties, le Conservatoire du littoral a conclu un accord avec une association de propriétaires de terrains cynégétiques dans le marais Vernier. Ce territoire a en outre bénéficié du label européen de Territoire de faune sauvage. Aux termes de cet accord, le Conservatoire du littoral a contractualisé des engagements de gestion avec plusieurs propriétaires pour une superficie de près de 200 hectares.

Le site de la vallée de la Durdent est identifié depuis plusieurs années par le Conservatoire du littoral et a fait l'objet, à ce jour, d'une vingtaine d'hectares d'acquisition par l'établissement public sur un objectif identifié de 300 hectares.

La vallée de la Durdent présente des caractéristiques favorables pour s'engager dans une démarche contractuelle. Le territoire bénéficie d'un plan de gestion, élaboré par la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime, qui permet d'agir pour la préservation des milieux humides. Les propriétaires sont regroupés au sein d'une association qui a participé activement à l'élaboration du plan de gestion. Cette démarche vient d'être reconnue par le label Territoires de faune sauvage.

Sur la base de ces caractéristiques et de l'engagement de la FRCN, de l'association des propriétaires et du département, le Conservatoire du littoral souhaite œuvrer avec les institutions précitées et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour parvenir à un accord technique et juridique qui pourrait dispenser l'établissement d'une intervention foncière systématique dans la vallée de la Durdent en contrepartie de l'engagement des propriétaires sur les modalités de gestion de ces territoires.

Contact :

Jean-Philippe LACOSTE – *Délégué de rivage Normandie*
Conservatoire du littoral
5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair
Mail : Jph.Lacoste@conservatoire-du-littoral.fr





Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

14h – 15h15 : Nouvelles perspectives pour les territoires labellisés

- Justine Delangue – UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)



Ingénieure agronome de formation spécialisée dans la conservation de la biodiversité, Justine Delangue a rejoint l'équipe du Comité français de l'UICN en 2012 pour s'investir sur la thématique des services écosystémiques. Depuis 2015, Justine est responsable du développement des « Solutions fondées sur la Nature » avec l'animation d'un groupe de travail dédié, la production de publications permettant d'expliquer et d'illustrer ce concept et la promotion et la sensibilisation des acteurs au travers de divers événements et de l'accompagnement des partenaires et membres de l'UICN

Concept de solutions fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont définies par l'UICN comme "les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité". Ce concept souligne le fait que les réponses à apporter aux défis de nos sociétés dépendent du bon fonctionnement des milieux naturels.

Ainsi, par exemple, une bonne gestion des zones humides permet de réduire le risque d'inondation en constituant un espace tampon riche en biodiversité. La réouverture de milieux forestiers participe elle à la diminution des risques d'incendie et contribue à la constitution d'une mosaïque de paysage attractive pour la faune et la flore.

Afin de promouvoir la compréhension de ce concept et la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature dans les territoires, le Comité Français de l'UICN s'est engagé dans l'élaboration de critères opérationnels de définition des SfN et dans la rédaction de recueils de projets existants afin d'inspirer les acteurs et de faire la preuve par l'exemple de l'efficacité de ces solutions.

Contact :

Justine DELANGUE – *Chargée de mission services écologiques*
Comité français de l'UICN
17 place du Trocadéro
75016 Paris
Mail : justine.delangue@uicn.fr





Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

- **Matthieu Rivet - CDC Biodiversité (Caisse des Dépôts et Consignations)**



Ingénieur en environnement, Matthieu Rivet a travaillé pendant 8 ans chez EGIS Environnement comme maître d'œuvre, puis a rejoint en 2012 la CDC Biodiversité, une autre filiale du groupe Caisse des Dépôts, pour assurer le développement des opérations de compensation. Il est désormais le responsable de l'Agence Centrale et assure le pilotage de toutes les activités opérationnelles de CDC Biodiversité de la moitié Nord de la France.

Compensation Environnementale et Opportunité territoriale

Depuis plus de 10 ans, CDC Biodiversité développe des opérations de compensation et de restauration écologique pour des maîtres d'ouvrage en France. CDC Biodiversité accompagne les porteurs de projets dans les démarches auprès de l'administration, pour trouver des solutions personnalisées adaptées aux territoires avec les acteurs locaux pour la prise en charge des risques techniques et financiers liés à l'obligation de résultat des mesures compensatoires

En parallèle, CDC Biodiversité porte l'opération Cossure, une opération pilote démarrée en 2008 avec le ministère en charge de l'écologie : Premier Site Naturel de Compensation national.

Dans ce milieu steppique, semi-aride méditerranéen, le CDC Biodiversité réhabilite un espace favorable à l'élevage ovin et à la biodiversité. Nous avons acquis le domaine de Cossure, soit 357 ha d'anciens vergers industriels dans la plaine de Crau (Bouches-du-Rhône) en 2008, pour réaliser des opérations de restauration et de développement d'éléments de biodiversité et créer un site naturel de compensation.

Contact :

Matthieu RIVET – Chef de l'agence Centrale

CDC Biodiversité

Mail : matthieu.rivet@cdc-biodiversite.fr



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

- Sarah Olei – Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Ingénieure chargée d'études planification stratégique au Cerema, Sarah OLEI a notamment contribué à la rédaction du guide de présentation des obligations réelles environnementales. Elle a précédemment été conseillère juridique au ministère chargée de l'écologie, notamment sur la question des espèces protégées, et référente "biodiversité" sur ses postes suivants en DDT, en tant que cheffe d'unité de planification, et en DREAL, en tant que chargée de mission Autorité environnementale.

Découvrir les obligations réelles environnementales (ORE)

Les obligations réelles environnementales (ORE) sont un dispositif foncier de protection de l'environnement.

Elles permettent à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à son bien.

Cette protection vise à mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité et des fonctions écologiques.

Elle passe par la signature d'un contrat (dit "contrat ORE"), librement consenti entre le propriétaire du bien et un cocontractant qui peut être une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement.

Les engagements environnementaux ainsi pris sont transmissibles aux propriétaires ultérieurs du bien immobilier, pendant toute la durée prévue au contrat ORE.

Vous pouvez retrouver le guide de présentation des ORE et le support de la présentation de ce jour, en consultant les fiches correspondantes sur le site Internet du Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/decouvrir-obligations-reelles-environnementales-ore>

Contact :

Sarah OLEI – Chargée de projet
Cerema Territoires et ville
Département Urbanisme / PSUF
2 rue Antoine Charial
69426 Lyon Cedex 03
Mail : sarah.olei@cerema.fr



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

- David Granger – ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



David GRANGER, chargé de missions « agriculture et faune sauvage » au sein de la Direction de la Recherche et de l'Expertise, unité petite faune sédentaire pour l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il a fait ses premières armes en région Bordelaise sur la biodiversité en milieu viticole. Nouvellement recruté à l'ONCFS, il participe désormais au pilotage national du programme Agrifaune.

Une démarche à l'échelle du paysage : le projet TILT-AE (Territoires d'Infrastructures Leaders de la Transition vers l'Agroécologie)

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a lancé en 2017 un projet très ambitieux intitulé « Territoires d'infrastructures linéaires leaders de la transition vers l'agroécologie (TILT AE) ». Il s'agit d'un projet incubatoire d'un an, retenu par l'appel à projet ITTECOP 2017, porté en partenariat avec le Laboratoire Agronomie et Environnement de l'Université de Lorraine, l'INRA, le groupe EIFFAGE, l'Association de promotion du ruralisme et l'Agence Française pour la Biodiversité. L'objectif est de concevoir les référentiels, méthodes et outils pour permettre le développement de nouvelles pratiques d'aménagement de l'espace rural qui combinent durabilité de l'agriculture et conservation des paysages et de la biodiversité, aussi bien dans des projets liés aux infrastructures linéaires de transport (dans le cadre de la séquence Éviter- Réduire-Compenser) que pour des démarches agricoles individuelles ou collectives et notamment les Aménagements fonciers agricoles forestiers et environnementaux (AFAFE).

Lors du séminaire de lancement du projet, les 18 et 19 décembre 2017 à Dry (45), il a été possible de dresser et de partager un premier état des lieux des enjeux pour chacune des thématiques identifiées, comme par exemple la régulation naturelle des ravageurs des cultures ou la mise en œuvre de la doctrine ERC dans les agroécosystèmes.

A l'issue de ce séminaire, sept thèmes prioritaires ont été définis et autant de groupes de travail ont été constitués afin de faire émerger des premières pistes de réflexions visant à déboucher sur des projets de recherche dans des spécialités diverses (agronomie, écologie, droit de l'environnement et droit rural, sociologie, ingénierie de la formation) et le lancement d'opérations expérimentales d'aménagement foncier agroécologique sur un réseau d'une dizaine de sites en France et possiblement en Belgique.

En cette fin d'année 2018, les différents groupes de travail ont pu dresser les contours de nombreux projets de recherche plus spécifique comme le lancement d'une thèse visant réalisation d'une revue systématique identifiant les indicateurs et conduisant à une méta-analyse des données paysagères en lien avec les services pour définir les recommandations d'aménagement.

La richesse des échanges et l'ampleur de la thématique abordée semble aujourd'hui soulever de nombreuses pistes de réflexion, c'est pourquoi, à la demande des porteurs du projet, TILT AE c'est vu attribuer une année de travail supplémentaire. Un séminaire de restitution sera ainsi réalisé fin 2019 afin de présenter les principaux résultats.



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

Contact :

David GRANGER – *Ingénieur spécialiste*

Unité Petite Faune Sédentaire – Direction de la Recherche et de l'Expertise

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Mail : david.granger@oncfs.gouv.fr



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

15h15 – 16h15 : Outils d'intendance du territoire au contact des territoires privés et ayants droits

- Guillaume Sainteny – GS Conseil



Guillaume Sainteny dirige GS Conseil. Il est, notamment, membre des Comités d'orientation du Comité 21, du Conseil scientifique de la Fondation Prince Albert II de Monaco, de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et du Conseil national de la biodiversité. Il a précédemment exercé les fonctions de Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Environnement puis de Directeur d'administration centrale au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et des Transports où il a dirigé la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).

Fiscalité des espaces naturels

La fiscalité des espaces naturels présente plusieurs caractéristiques inquiétantes. Elle n'a cessé de s'alourdir depuis 40 ans. Elle ne prend quasiment pas en compte la richesse en biodiversité, paysagère et cynégétique des espaces naturels. Elle entraîne un rendement nul ou négatif des espaces naturels. Elle incite donc à l'artificialisation des espaces naturels et à l'étalement urbain.

Les terres labourables, les prairies, les zones humides et même les bois subissent cette évolution. Elle entraîne une diminution de surface et une dégradation de la qualité des territoires de chasse et des habitats de la faune sauvage. Cette sur taxation des espaces naturels fait donc peser une menace sur la pratique cynégétique ainsi que sur le maintien des populations d'animaux sauvages.

Sans restauration d'une rentabilité minimale des espaces naturels, les territoires de faune sauvage continueront à disparaître à vitesse accélérée. Et la restauration de cette rentabilité minimale passe obligatoirement par une diminution de leur taxation.

Une implication accrue des responsables cynégétiques permettrait probablement d'améliorer la situation.

Contact :

Guillaume SAINTENY

GS Conseil

Mail : guillaume.sainteny@orange.fr



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

- **Thierry Mougey – PNR (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France)**



Chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Thierry Mougey anime depuis 2008 le réseau « Biodiversité et gestion de l'espace » des 53 Parcs naturels régionaux (PNR) français.

Ingénieur agronome et ingénieur écologue de formation, il a travaillé pendant 12 ans en gestion de projets dans le PNR des Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais). Il a notamment monté un important programme de restauration des mares du territoire, en lien avec trois Groupements d'intérêt cynégétique.

Thierry Mougey est également vice-président de l'association française interprofessionnelle des écologues (AFIE).

Outils d'intendance du territoire mobilisés avec les propriétaires fonciers

Les 53 parcs naturels régionaux (PNR) français, territoires de développement durable pilotés par les élus locaux, couvrent 15% du territoire national. Ils œuvrent au quotidien, avec les habitants (4 millions de personnes), pour concilier développement économique local et préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager, en privilégiant l'approche contractuelle.

En matière de gestion de l'espace, dans l'optique d'inviter les propriétaires fonciers ruraux à intégrer l'enjeu de la biodiversité, les PNR mobilisent de nombreux outils d'intendance du territoire. Parmi ces outils figurent de nombreux « contrats »: contrats et chartes Natura 2000, conventions de gestion, baux (dont le bail rural à clauses environnementales), prêts à usage, conventions de mise à disposition de terrains d'assiette à titre gratuit...et plus récemment obligations réelles environnementales et paiements pour services environnementaux. Des labels et des certifications sont également utilisés.

Trois exemples sont développés:

- convention de mise à disposition de terrains d'assiette à titre gratuit dans le PNR de l'Avesnois (Nord). L'outil permet à une collectivité territoriale d'entretenir un réseau de haies situé sur des terrains privés, avec l'accord des propriétaires;
- conventions de gestion pour l'entretien de mares prairiales dans le PNR Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais), signées par le PNR, les propriétaires, les agriculteurs (si les propriétaires n'exploitent pas eux-mêmes leurs prairies) et les détenteurs du droit de chasse (s'il n'est pas exercé par les propriétaires eux-mêmes);
- charte Natura 2000 pour la cueillette de l'arnica dans le PNR Ballons des Vosges.



Les Rencontres du label Territoires de Faune Sauvage

20 décembre 2018

Lorsqu'il n'existe pas d'outil adapté, les PNR peuvent en créer, comme ce fut le cas avec le « contrat forêt » du PNR Morvan.

Certains PNR portent par ailleurs une « Cellule d'assistance technique », permettant de conseiller les propriétaires et exploitants de milieux « naturels ». C'est le cas du PNR Périgord-Limousin pour les zones humides de son territoire.

Contact :

Thierry MOUGEY – *Chargé de mission Biodiversité et gestion des espaces*
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

9 rue Christiani

75018 Paris

Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr